

COMPTE-RENDU
CSS VIVIEZ du 14 novembre 2016

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/EXCUSE/ABSENT
collège administration			
Sous-préfecture de Villefranche de Rouergue	Christian ROBBE-GRILLET Eric TORRENTE		Présent Présent
SIDPC			Absent
SDIS 12	Sébastien ROUQUETTE		Présent
DREAL	Frédéric BERLY Eric BARTHEZ		Présent Présent Présent
DIRECCTE	Régis GRIMAL		Présent
DDT			Absent
ARS	M. DELMAS Mme BOUSQUET		Présent Présente
ORAMIP	Pierre-Yves ROBIC		Présent
collège collectivités			
Mairie de Viviez	Jean-Louis DENOIT M. VERGNES		Présent Présent
Mairie des Albres	Virginie ROUQUETTE		Présente
Mairie de Decazeville	Alain ALONSO		Présent
Communauté de communes Decazeville Aubin	André MARTINEZ		Présent
Conseil départemental	Grazielle PIERINI		Présente
Conseil régional			Absent
collège riverains			
Union locale CGT	M. HUC		Présent
CRO des Vétérinaires	M. MAR		Présent
Association « Tous ensemble »	Jacques GAUBERT M. DELPECH		Présent Présent
collège exploitants			
UMICORE	Jean-François FARRENQ Christelle MALEVILLE Vincent MEIFFREN		Présent Présente Présent
SNAM	Gilles GARIN Maxime COLRAT Eric NOTTEZ		Présent Présent Présent
Groupe SECHE	Elodie COLASSE		Présente

	Christophe CALVEZ Jean-Michel MANDIUK		Présent Présent
MINELIS	Christophe GROSSIN		Présent
SAM Technologies	M. POUGET		Présent
College salariés			
UMICORE	M. VIRGUES		Présent

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu de la CSS du 10 septembre 2015
- 2) Bilan annuel des activités des sociétés UMICORE PAST, UMICORE Building Product France, SNAM et SAM Technologies (production, incidents, impact environnemental) et projets de ces sociétés
- 3) Point d'actualité présenté par les services de l'État (instruction du gouvernement du 19 mai 2016 relative à la mise à disposition et à la communication d'informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans les établissements Seveso)
- 4) Bilan des actions de l'inspection des installations classées
- 5) Questions diverses

La séance est ouverte à 14 heures 05. Retenu par une audience accordée à une délégation, le sous-préfet charge M. Éric TORRENTE d'ouvrir la réunion.

Un comité de citoyens (ADEBA) inquiet au sujet d'un éventuel projet d'installation de stockage de produits ménagers non valorisable a été reçu en délégation de cinq personnes et a pu exposer ses doléances. Son tract est annexé au présent procès-verbal pour en informer les membres de la CSS.

- 1) Bilan annuel des activités des sociétés UMICORE PAST, UMICORE Building Product France, SNAM et SAM Technologies (production, incidents, impact environnemental) et projets de ces sociétés**

UMICORE

Mme MALEVILLE expose les changements et dresse le bilan de l'activité depuis la dernière CSS. Elle relève notamment l'augmentation de la consommation d'eau potable en raison de fuites identifiées sur des bornes à incendie. La réfection du four permettra également un gain énergétique et une meilleure régulation du processus. L'encadrement du site a changé et un médecin du travail a été accrédité pour les trois sites.

L'exploitant présente les différents points de surveillance environnementale du site industriel définis dans son arrêté préfectoral. Les résultats des eaux de surface sont conformes, sauf pour les paramètres azotés. Les résultats en légionelle sont conformes depuis le début de l'année. Sur les 85 mesures de l'air réalisées, 8 sont non conformes. La nouvelle ligne et le laveur de gaz de nouvelle génération devraient régler le problème.

Un incident sur un filtre de four du laminoir a occasionné des échappées de fumées. Un feu s'étant déclaré peu de temps avant dans une usine à proximité du site (la SAM), un riverain a alerté les pompiers.

La réglementation a évolué et le site est soumis à 7 nouvelles rubriques ICPE et la directive Seveso 3. Selon ces deux règles, le site n'est pas classé Seveso.

Le site a été soumis à un audit réglementaire en juin 2016 et à l'inspection de la DREAL le 4 octobre 2016. L'entreprise a sollicité un aménagement de l'échéancier de remise en état de la station de traitement des eaux et de conformité des rejets aqueux dans l'attente du projet de remédiation et des résultats du travail sur la consommation d'eau et sur les rejets azotés.

Trois accidents avec arrêt (deux d'origine musculaire et un pouce arraché) et huit accidents sans arrêt ont été déclarés, malgré les nombreuses actions de prévention (visites comportementales de sécurité, analyses de presque accidents, exercices d'évacuation y compris dans le bâtiment administratif, rencontres sécurité avec les principaux sous-traitants).

Monsieur le sous-préfet rejoint la réunion.

M. DENOIT (Mairie de Viviez) évoque deux problèmes récurrents pour le site UMICORE usine : le bruit, qui persiste malgré les mesures et la refonte de chutes prélaquées en zinc, qui générerait des rejets olfactifs, notamment le mercredi.

Mme MALEVILLE indique que, pour ce qui concerne les nuisances sonores, l'étude technique n'a pas permis d'obtenir le résultat escompté. Le sous-traitant ayant une obligation de résultat, de nouvelles actions vont être engagées afin de réduire l'impact sonore du site. Par ailleurs, la refonte de zinc a lieu du lundi 13 heures au dimanche 5 heures du matin, afin d'éviter des fours trop remplis. Il n'a pas été relevé de dégagement particulier d'odeur le mercredi ni les autres jours de la semaine.

M. FARRENQ (UMICORE en charge du projet PAST) présente la réhabilitation des sites : l'Igue du Mas et Cérons sont terminés. L'activité a repris pour excaver des résidus sous la chaussée RD513, qui sera rénovée après l'hiver. Dunet et Laubarède ont aussi été nettoyés et les résidus ont été stockés à Montplaisir. Les schistes propres ont été étalés à l'Igue du Mas.

Il reste à remodeler le pourtour de l'usine et la station de traitement des eaux et le démontage des installations devenues inutiles. Cette fin de travaux sera gérée par Séché, qui deviendra gestionnaire du site. À Montplaisir, il reste la couverture et la fermeture du dôme du stockage et le démontage du convoyeur.

La visite d'inspection de la DREAL des sites réhabilités n'a relevé aucune non-conformité majeure. UMICORE a demandé la modification des arrêtés d'autorisation d'exploiter UMICORE PAST et UMICORE usine pour distinguer la responsabilité de l'usine de celle de Séché, qui gérera les terrains dépollués du Past.

Aucun accident du travail n'a été déploré sur le chantier depuis 2013. Le planning n'a pas été modifié et sera honoré d'ici fin 2016, pour une couverture fin juin 2017.

ORAMIP

M. ROBIC présente brièvement la structure ATMO Midi-Pyrénées et le réseau de suivi de la qualité de l'air. Le réseau permanent est complété par des points du réseau temporaire suivant l'évolution de l'activité. M. ROBIC expose les résultats en particules fines en suspension, puis en retombées totales dans l'environnement, sur les quatre éléments métalliques. Sur l'ensemble des sites, les valeurs réglementaires sont respectées sur tous les sites, hormis pour le zinc en valeurs environnementales, en raison de la composition géochimique des sols du secteur.

De fortes charges en arsenic, plomb, cadmium et zinc sont relevées au bilan de 2015. L'arrêt de l'activité en fin d'année devrait permettre de restaurer les valeurs cibles.

L'avenue de Mesones présentait un empoussièrément important du fait du passage des véhicules. L'amélioration des conditions de nettoyage et des routes a fait baisser le niveau des métaux dans ces poussières.

MINELIS

M. GROSSIN présente les résultats sur les eaux souterraines et de surface, issus de 19 piézomètres depuis 2009, et sur les bryophytes (mousses aquatiques accumulant les métaux des rivières).

Une amélioration rapide est constatée entre l'amont et l'aval de l'Igue du Mas. À Cérons, l'explosion de bryophytes traduit des mousses de meilleure qualité. Les teneurs sont normales depuis juin 2016. Les contaminants autour de Montplaisir n'augmentent pas au fur et à mesure du remplissage du site.

Sur l'usine, les teneurs diminuent très légèrement, mais restent globalement très élevées, sauf au niveau du parking de la SNAM, en raison de l'enlèvement des produits sur l'Igue du Mas.

SNAM

M. GARIN indique que le site est passé en Seveso seuil bas depuis la nouvelle directive. L'acquisition des bâtiments ABC permet de réhabiliter les autres bâtiments et d'augmenter l'activité de laboratoire et de R&D.

L'effondrement des cours du nickel a généré des pertes financières et des ruptures d'approvisionnement occasionnant des baisses d'activité.

L'audit sûreté mené par la DREAL, les pompiers et le commissariat de police s'est bien déroulé. Aucun incident n'a été déploré en 2015 et 2016. L'effectif est constant sur les deux sites, malgré la baisse du chiffre d'affaires en 2015.

La SNAM est leader européen du recyclage de batteries de nouvelle génération, mais les volumes produits à Viviez restent réduits.

Sur le plan HSE, les rejets sont constants, de l'ordre de 1 kilogramme de cadmium dans l'air, grâce aux nouvelles unités de filtration et une dizaine de grammes dans l'eau en 2015, l'eau étant réutilisée au maximum en interne dans un objectif de zéro rejet.

Deux capteurs environnementaux montrent le même décrochage que les mesures d'UMICORE.

Les accidents déplorés en 2015 étaient plus liés à des travaux qu'à la production. Les taux de gravité et de fréquences sont en diminution respectivement à 0,15 % et 21,2 %.

M. BARTHEZ (DREAL) s'enquiert des activités futures.

M. GARIN explique que l'entreprise continuera à traiter le cadmium, mais elle se diversifie également vers de nouvelles technologies (liées aux véhicules électriques). Les volumes seront stables l'année prochaine.

La visite d'inspection de la DREAL a eu lieu le 17 octobre 2016.

SAM Technologies

M. POUGET précise que les effectifs ont baissé de 5 % entre 2015 et 2016. La production de pièces en aluminium est en augmentation de 4 % entre 2015 et 2016, malgré une baisse du chiffre d'affaires de 8 %.

Le groupe Arche est entrée en redressement judiciaire le 6 juin dernier, assortie d'une procédure de sauvegarde pour SAM Technologies. Le nouveau repreneur devrait être connu début 2017.

En moyenne, 1,8 accident du travail a été déclaré par mois en 2016 (contre 1,9 en 2015). En 2016, le site a connu trois incendies de toiture et un dépassement récurrent de la température des rejets aqueux. Un plan d'action a été mis en place suite à la visite de la DREAL après le deuxième incendie en juillet 2016. L'arrêté préfectoral de mise en demeure du 27 septembre 2016 porte sur :

- un programme de nettoyage des structures et équipements chargés en graisse des bâtiments HA sous deux mois, le nettoyage effectif devant être finalisé sous six mois ;
- un plan de délimitation des risques et la formation à l'évacuation incendie sous deux mois.

Des actions complémentaires viseront à éviter les projections d'aluminium.

La DREAL avait réalisé sa dernière inspection le 1^{er} octobre 2015. L'audit externe mené par Bureau Veritas n'a pas relevé d'écarts significatifs mais juste deux points faibles.

La surveillance des rejets aqueux sur environ 100 m³ par jour issus du processus de production a relevé quatre dépassements mineurs et deux dépassements de température en 2016.

Les rejets atmosphériques sont contrôlés par le laboratoire Socotec. Les résultats sur les rejets diffus seront affinés par Bureau Veritas en 2017. Les eaux de nappe sont surveillées par Aveyron Labo, grâce à quatre piézomètres. Aucun écart n'a été constaté. La surveillance des légionelles, assurée par Aveyron Labo sur chaque tour de refroidissement, n'a abouti à aucun dépassement en 2016 (cinq en 2015).

M. BERLY (DREAL) s'enquiert des deux points faibles relevés par Bureau Veritas.

M. POUGET ne sait plus précisément leur objet mais assure qu'ils n'étaient pas significatifs.

2) Point d'actualité présenté par les services de l'État (instruction du gouvernement du 19 mai 2016 relative à la mise à disposition et à la communication d'informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans les établissements Seveso)

M. BARTHEZ (DREAL) expose la mise en œuvre de l'instruction ministérielle du 19 mai 2016 suite aux attentats sur des sites industriels en 2015. Elle vise à restreindre la communication au public de documents sensibles (la localisation des potentiels de danger et les volumes de produits dangereux,

les mesures de maîtrise des risques et les divers plans par exemple). Cette instruction étant en contradiction avec la directive Seveso 3 applicable depuis le 1^{er} juin 2015, une réflexion est en cours.

M. NOTTEZ (SNAM) s'enquiert d'exemples de résolution intelligente entre la directive et l'instruction en cas d'accident industriel.

M. BARTHEZ répond que l'exploitant doit prioritairement alerter l'IIC et la Préfecture, qui communiquera avec le public.

M. BERLY (DREAL) précise que certains industriels sont allés au-delà des recommandations faites par la DREAL, le SDIS, la gendarmerie nationale ou la police nationale à l'issue des visites relatives à la sûreté.

M. NOTTEZ est conscient que n'importe quel individu motivé réussira à pénétrer sur le site.

M. BERLY souligne que l'approche doit rester proportionnée. Ces mesures visent principalement à garantir un niveau de sûreté qui évite que le moindre individu puisse facilement pénétrer sur le site pour reproduire des actes de malveillance perpétrés ailleurs.

Ces mesures pourraient être élargies aux sites non Seveso. La sûreté nous concerne tous.

3) Bilan des actions de l'inspection des installations classées

M. BARTHEZ (DREAL) présente les visites des quatre entreprises du bassin de Viviez effectuées en 2015 et 2016. Il décline les thématiques abordées pour chaque entreprise.

Les inspections de 2015 et 2016 sur le site d'UMICORE PAST n'ont pas mis en évidence des non-conformités majeures. Un incident routier occasionnant une fuite de liquide hydraulique a été déploré le 6 février 2015 à Montplaisir, sans impact sur l'environnement.

Sur UMICORE usine, la DREAL n'a pas donné de suites administratives à sa visite de 2015 au regard des engagements pris par l'exploitant d'une rapide mise en conformité. En 2016, la demande de l'exploitant d'un délai de mise en conformité de la station de traitement des eaux compte tenu des actions en cours (fin de la dépollution, séparation des activités et réduction des consommations) est à l'étude.

La SAM a fait l'objet d'observations sur les thématiques abordées en 2015. L'arrêté de mise en demeure de 2013 est clos. Celui de 2015 est toujours ouvert. En 2016, un arrêté de mise en demeure a été prononcé suite aux incendies de mai et juillet 2016 ayant des origines différentes. Un troisième incendie est survenu avant la mise en application de cet arrêté.

La SNAM a fait l'objet d'une visite supplémentaire au titre de la sûreté en octobre 2015, sans constater d'anomalie majeure. Les visites d'inspection de 2015 et 2016 n'ont donné lieu à aucune non-conformité, mais à des observations. L'arrêté d'autorisation d'exploiter a été publié en mai 2015.

M. DENOIT (Mairie de Viviez) s'enquiert du nettoyage des halls de la SAM, considérant que les incendies représentent un risque majeur pour le personnel.

M. POUGET (SAM Technologies) répond qu'ils sont engagés depuis ce jour avec la société Bousquet et qu'il est en attente de chiffrage pour une intervention en coactivité.

M. DENOIT soulève le problème de sécurité routière posé par le stationnement de poids lourds devant l'entrée de la SNAM, alors que le trafic est important sur la RD.

M. NOTTEZ (SNAM) confirme que les mesures de sécurité avant l'entrée reportent le risque. Le stationnement des poids lourds sur la voie publique devient accidentogène, d'autant que les limitations de vitesse ne sont pas respectées. Il a émis des propositions d'aménagement, qu'il assumera concernant une zone de stockage en retrait de la chaussée, mais elle sera limitée à un camion. Le demi-tour pour y stationner reste problématique.

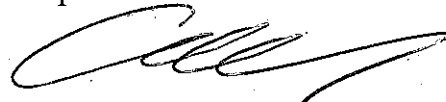
M. GARIN (SNAM) affirme avoir relancé les services départementaux, alertés depuis plusieurs mois sur la signalétique, sachant que le parking du personnel sort également sur cette route.

M. GAUBERT (association « Tous ensemble ») remarque que la circulation passe désormais par Aubin.

M. BERLY (DREAL) revient sur les trois incendies qui ont touché la SAM. Cette situation n'est pas acceptable : tout incendie peut porter atteinte à l'intégrité des salariés et des pompiers, à l'environnement, mais aussi avoir des conséquences économiques désastreuses en mettant en péril l'outil industriel. Il attend donc des réponses adaptées de l'exploitant dans les délais prévus par la mise en demeure et aucun retard ne sera toléré.

La séance est levée à 16 heures 35.

Le sous-préfet de Villefranche de Rouergue



Christian ROBBE-GRILLET

Association pour la Défense de l'Environnement du Bassin et ses Alentours

Association en cours de constitution

À Mesdames et Messieurs les membres de la Commission de Suivi des Sites (CSS) de Viviez :

Depuis plus d'un siècle et demi, les habitants de Viviez et d'Aubin subissent les pollutions émises par les activités industrielles de leurs communes. De nombreuses études historiques, scientifiques ou sociologiques décrivent avec détails les conséquences néfastes de ces pollutions sur leur santé et leur environnement proche et même au delà.

L'annonce de la dépollution de divers sites de l'entreprise Umicore en 2007 représentait pour ces habitants l'espoir de retrouver enfin un cadre de vie plus agréable et plus sain.

Cet espoir était entretenu par les acteurs de cette dépollution qui développaient à travers les médias et dans des réunions leur volonté de réhabiliter tous les sites, de les revégétaliser et de retirer le convoyeur.

Certes, des rumeurs circulaient localement faisant état de la création d'une décharge de déchets ménagers en lieu et place de la décharge de déchets industriels de l'Igüe du Mas. Mais ces rumeurs étaient heureusement mises à mal par la volonté de la municipalité viviezoise de voir "l'Igüe du Mas redevenir très exactement ce qu'elle était avant l'ère industrielle, c'est à dire une zone naturelle". De quoi rassurer les riverains.

Jusqu'à l'annonce par les entreprises Séché-Environnement et Sévigné de la création d'un centre de traitement et de stockage de déchets sur les anciens sites dépollués d'Umicore et du choix du SYDOM 12 d'opter pour cette solution le 23 mars dernier. Ces annonces ont été reçues par les habitants de Viviez et Aubin comme un coup de poignard, une injustice et une humiliation. Il y avait 200 personnes inquiètes et révoltées le 20 octobre dernier à la toute première réunion d'information organisée par un collectif mis en place rapidement pour s'opposer à ce projet.

Ce projet est non seulement néfaste pour les habitants de Viviez et d'Aubin, mais il l'est également pour tout le Bassin Decazeville-Aubin et la Vallée du Lot très proche.

Les emplois perdus ou non créés à cause de ce projet seraient très largement supérieurs à la poignée d'emplois qu'il pourrait créer. L'économie locale, les activités touristiques, l'immobilier... seraient très profondément touchés par ce projet. Qui aurait envie en effet de créer son activité ou d'habiter sur un territoire qui abrite une usine de traitement et de stockage des déchets ?

La RD 840 déjà très fréquentée verrait passer des norias de camions supplémentaires venant déposer ou reprendre des déchets à Viviez, augmentant ainsi les risques d'accidents, notamment dans la traversée de nos communes.

Ce projet risque également de mettre à mal les efforts des collectivités, des entreprises et des associations locales de chasse, de pêche et de protection de l'environnement pour retrouver un bon état des milieux aquatiques et favoriser le développement de la faune et la flore sauvage.

Le projet de territoire porté par la nouvelle communauté de communes réunissant les communes urbaines du Bassin et celles de la Vallée du Lot est basé sur une diversification de l'économie, une amélioration du cadre de vie pour favoriser l'attractivité résidentielle, sur le développement de l'agriculture et sur la valorisation des richesses touristiques et patrimoniales.

Le projet Solena anéantit complètement ce projet de territoire.

Mais ce projet est également néfaste pour tous les foyers aveyronnais qui financent ce service à travers la taxe ou la redevance des ordures ménagères, puisque le traitement d'une tonne de déchets par le projet privé Solena coûtera dix euros de plus la tonne que le projet concurrent présenté par Trifyl, projet public de mutualisation entre le Tarn et l'Aveyron. Soit un coût supplémentaire de 600 000 euros / an environ à la charge des foyers aveyronnais.

Les habitants du Bassin ont l'impression d'être pris pour des sous-citoyens. Alors que ce genre de projet est rejeté partout en Aveyron avec le soutien actif des élus locaux, ici, se sont certains élus locaux qui le portent et le soutiennent.

Nous sommes bien sûr déterminés à poursuivre et à amplifier nos actions pour la réhabilitation complète des zones dépolluées par Umicore et pour le retrait du projet Solena à Aubin et Viviez car c'est un mauvais projet pour l'avenir de notre territoire et de ses habitants.

Nous souhaitons donc que Umicore tienne ses engagements maintes fois répétés de réhabiliter les sites dépollués, de les revégétaliser et d'enlever le convoyeur.

Nous souhaitons également que les élus locaux de notre territoire prennent rapidement position contre le projet Solena et qu'ils communiquent cette position au SYDOM 12.

Ce sera au SYDOM 12 de revoir rapidement sa copie et d'opter pour une solution du traitement des déchets que nous souhaitons publique, transparente, pérenne et économique, y compris en partenariat avec d'autres départements.